

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

Séance ordinaire du : 22 février 2021

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

Aujourd'hui le vingt-deux février deux mille vingt et un à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 15 février 2021 (convocation affichée en Mairie en date du 15 février 2021) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire

#### **PRÉSENTS A LA SÉANCE**

**PRÉSENTS :** Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARÉNIAUX, Sylvie CÉSARD-BRUNET, Patrick BLANC, Sandrine LACAUSSADE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLÉ, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Michel IBARBOURE, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Valérie CARPENTIER, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Aurore LAMOTHE, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Sylvain FOUCHER, Ayline NORIEGA, Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD (à partir de l'information ville sans plastique), Luc SIBRAC, Claudia BROCHARD et Emmanuelle PLOUGOULM, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES REPRESENTES :** Ruffino D'ALMEIDA, Jade GIRAUD (jusqu'à l'information du rapport d'activité du CCAS), Frédéric BONNOT, Marc FRANÇOIS.

**ABSENTE :** Marie-Mathilde BRUN.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Valérie CARPENTIER.

#### **LA SÉANCE EST OUVERTE**

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux participants et annonce que cette séance sera l'occasion de recevoir des invités, le Carré Colonnes et l'ABC, pour la présentation de leur rapport d'activité annuel. La culture et les manifestations associatives manquent à tous et elles ont besoin d'être soutenues. Malgré l'inventivité des acteurs de ce secteur, les solutions ne sont que palliatives. Il faut espérer retrouver rapidement le niveau culturel, convivial et intellectuel d'avant.

Madame le Maire propose à Valérie CARPENTIER d'être secrétaire de séance — laquelle accepte —, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Ruffino D'ALMEIDA à Sylvie CÉSARD-BRUNET
- ✓ Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS
- ✓ Frédéric BONNOT à Luc SIBRAC
- ✓ Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM

### **Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2020**

*En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.*

### **RAPPORTEUR : Sylvie VIOLAN et Hélène DEBACKER**

#### **Pour information : Bilan 2020 de l'EPCC Carré-Colonnes**

Sylvie VIOLAN rappelle que le Carré-Colonnes existe depuis 2010. Il a été labellisé « scène nationale » par le ministre de la Culture en janvier 2020, devenant ainsi la première scène nationale de Gironde. Les 70 scènes nationales de France font partie des grands établissements culturels, au même titre que les centres dramatiques consacrés au théâtre et les centres chorégraphiques consacrés à la danse. Pour obtenir ce label, le Carré-Colonnes a rédigé un projet, dont le document d'une centaine de pages peut être communiqué aux élus sur demande. En devenant « scène nationale », le Carré-Colonnes s'est vu confier, au-delà de sa mission de diffusion, une mission de soutien à la production d'artistes et des compagnies, toutes disciplines confondues (théâtre, danse, cirque, musique). Chaque saison, le Carré-Colonnes propose une centaine de représentations et deux festivals : le festival Echappée Belle et le festival FAB (Festival International des Arts de Bordeaux Métropole), né en 2016. La labélisation a entraîné également un changement de territoire, même si les points d'ancrage du Carré-Colonnes restent Saint-Médard et Blanquefort. Le Carré-Colonnes intervient désormais au sein de la Métropole et dans le Médoc. Ces nouvelles missions sont assorties de moyens supplémentaires alloués par l'État (390 k€ en trois ans), la Région et le Département. Les villes fondatrices continuent à verser une subvention d'un niveau stable. Un travail est en cours avec toutes les collectivités partenaires pour aboutir à la rédaction d'une Convention pluriannuelle d'objectifs, qui déclinera la mise en œuvre du projet « scène nationale » sur quatre ans. La Convention fera l'objet d'une délibération par le conseil municipal d'ici l'automne. En parallèle, le Carré-

Colonnes poursuit sa mission d'éducation artistique et culturelle auprès des enfants et des jeunes, mais également sa contribution à la transition écologique.

Sylvie VIOLAN présente ensuite les actions mises en place par le Carré-Colonnes pour traverser la crise sanitaire. Il faut savoir qu'aucun spectacle n'a pu être organisé depuis mars 2020, hormis durant la courte période septembre-octobre. Faute de pouvoir accueillir du public, le Carré-Colonnes a accentué sa mission de soutien aux compagnies. Dès le mois de mai, les deux lieux ont accueilli en résidence de création de nombreux artistes, qui sortaient au balcon le samedi dans le cadre de l'opération « à cour, à jardin, au balcon ! ». En 2020, le Carré-Colonnes a accueilli 20 compagnies, dont 16 compagnies régionales, 2 compagnies nationales et 2 compagnies internationales. Pour l'année 2021, l'établissement s'est déjà engagé à accueillir 12 compagnies.

Hélène DEBACKER rappelle que les théâtres ne peuvent plus accueillir de public, mais ils sont autorisés à maintenir leurs actions d'éducation culturelle et artistique à destination des jeunes. Dès la saison 2019-2020, le Carré-Colonnes a donc proposé des spectacles diffusés uniquement dans les salles de classe, de la maternelle au lycée. Au total, 7 « spectacles à emporter » de théâtre, de danse, de cirque se sont joués devant 1 350 enfants lors de 45 représentations. Par ailleurs, le Carré-Colonnes a proposé à deux compagnies associées, à savoir « Opéra Pagai » et « Volubilis », d'organiser les « extraordinaires ». L'idée est de montrer autrement leur ville aux habitants par le biais d'instantanés poétiques. En novembre à Saint-Médard, les artistes danseurs ont transformé certains quartiers en bulles poétiques. Les vidéos de ces actions, montées sous forme d'une série de cinq épisodes, sont consultables sur le site du Carré-Colonnes. La saison 2 de cette série est planifiée en mars à Blanquefort.

Sylvie VIOLAN annonce, pour le mois de mai et juin, un travail de transformation du Carré en partenariat avec la compagnie Opéra Pagai. L'idée est de planter des semis (des vrais semis, mais aussi des semis poétiques) dans la ville. À cette occasion, des artistes et des philosophes échangeront avec le public, lors de randonnées, sur la question du rapport à la nature, de l'habitat, la nourriture. Il s'agit là d'une proposition alternative et impromptue, dans l'attente d'être à nouveau autorisés à donner des spectacles.

Hélène DEBACKER souligne que, malgré l'interruption de la programmation en mars et l'annulation du festival Echappée Belle, le Carré-Colonnes a accueilli 87 000 spectateurs lors de la saison 2019-2020, contre 100 000 spectateurs les saisons précédentes. En 2019, Echappée Belle avait réuni 11 500 spectateurs en 4 jours.

Sylvie VIOLAN ajoute que le bilan de l'année civile 2020 sera présenté en assemblée générale au mois d'avril 2021.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvie VIOLAN et Hélène DEBACKER pour leur présentation. S'agissant du festival Echappée Belle 2021, les services travaillent à une version inédite et extraordinaire, qui aura lieu le premier week-end de juin, et qui s'adaptera aux contraintes

sanitaires. Certes, le volet production prend de l'ampleur, mais il est important de trouver des solutions pour que les spectacles produits soient diffusés.

Madame le Maire ouvre le débat.

- Jean-Claude MARSALU tient à remercier la structure Carré-Colonnes qui a obtenu le premier label « scène nationale » de Gironde. Grâce à cette labélisation, une nouvelle dynamique s'engage autour de plusieurs axes essentiels :

- L'éducation à la culture des jeunes. Les jeunes ne viendront pas tout seuls à la culture ; il faut les y inviter. Les jeunes formés aujourd'hui seront les spectateurs de demain ;
- La sensibilisation aux pratiques éco-responsables ;
- L'élargissement du périmètre de diffusion au Médoc et à la Métropole ;
- La mutualisation des actions avec tous les acteurs des territoires.

### **RAPPORTEUR : Virginie BOS**

#### **Pour information : Rapport d'activité 2020 de l'ABC**

Madame le Maire propose que l'ABC, dont le poids est significatif dans le monde associatif de la commune, vienne désormais présenter chaque année son rapport d'activité en conseil municipal. Pour rappel, une partie des politiques municipales, dont la pratique artistique amateur et la politique jeunesse, est déléguée par convention à l'ABC.

Virginie BOS remercie Madame le Maire pour son invitation. L'ABC, dont la création remonte à 38 ans, intervient pour la première fois au conseil municipal de Blanquefort.

L'ABC est une MJC créée en 1982 avec un projet d'éducation populaire qui s'appuie sur un équipement géré de manière associative et partenariale. Ce projet poursuit un triple objectif :

- Créer en permanence un lien social ;
- Favoriser l'accès pour tous à l'éducation, à la culture et à l'expression ;
- Travailler à l'engagement citoyen à partir d'expériences collectives pour comprendre la société et agir.

L'ABC s'appuie sur trois principes fondamentaux : la laïcité, la co-gestion/co-construction, la promotion de la vie associative. Ses missions principales sont la coordination, l'animation et la formation du secteur associatif, l'accompagnement des pratiques artistiques amateurs, la coordination de l'action jeunesse, la citoyenneté.

En 2020, les actions de l'ABC ont été rythmées par l'évolution de la crise sanitaire. Lors du premier confinement, la structure a décidé de ne pas mettre ses salariés en activité partielle. Ainsi, plusieurs animations ont pu être proposées pendant ces périodes, permettant de garder un lien étroit avec les publics. Par exemple, l'équipe en charge de l'action jeunesse a mis en place des accompagnements à la scolarité à distance et des jeux quotidiens sur les réseaux sociaux. Grâce à ce lien maintenu, une belle dynamique a été retrouvée dès

la fin du premier confinement. De nouveaux projets ont été lancés, notamment avec le conseil d'initiatives jeunes. Ainsi, l'opération « les artistes ont du cœur » a-t-elle été organisée fin décembre au profit des Restos du Cœur sous un format original : un live sur Twitch d'1h40 pensé, organisé et présenté par les jeunes.

S'agissant du volet « pratiques artistiques amateurs », l'année 2020 a bien démarré avec des concerts, des ateliers, des débats. Malheureusement, cette belle dynamique a été stoppée nette par le Covid-19. L'ABC s'est évertué à garder le lien et à avancer malgré tout. Les ateliers se sont poursuivis en visioconférence. La salle du Mascaret a continué à accueillir les établissements scolaires et l'ABC a renforcé son soutien aux compagnies en proposant un lieu de résidence. La Fête de la Musique a pu être proposée sur Twitch : 1h30 de live, de concerts d'artistes professionnels et d'interviews. L'évènement, inédit sous ce format, a été une belle réussite avec plus de 5 000 vues. Il a également permis aux équipes d'acquérir des compétences techniques et d'expérimenter de nouvelles pratiques, réutilisées au sein de la vie associative.

Concernant la coordination et l'animation de la vie associative, la crise sanitaire a renforcé le rôle de l'ABC en tant que tête de réseau. Afin de mieux connaître les problématiques rencontrées par les associations, l'ABC a mis en place un questionnaire auquel 65 associations ont répondu. Il a ensuite accompagné les associations à la reprise de leur activité : mise en place des protocoles, projection sur la rentrée. Malgré l'annulation de la plupart des manifestations, l'ABC s'est associé à la Ville pour maintenir des propositions d'activité durant la période estivale. Le travail d'accompagnement s'est poursuivi lors du deuxième confinement par la mise en place de formations à destination des bénévoles et la réalisation des assemblées générales en visioconférence.

Virginie BOS précise que des éléments complémentaires seront fournis lors de l'assemblée générale du 20 mars. Pour résumer, l'ABC a choisi, malgré la crise sanitaire, de maintenir ses activités dans le respect des restrictions gouvernementales. En interne, l'ABC a connu des changements importants : changement de direction, arrivée de nouveaux élus au sein du bureau et du conseil d'administration. La nouvelle gouvernance a décidé d'impliquer davantage les membres du conseil d'administration dans les projets de l'ABC. Elle est consciente des enjeux associatifs de 2021, à savoir la reprise des activités et le renforcement de la mutualisation des dynamiques associatives.

Virginie BOS conclut par une phrase du trésorier de l'ABC : « *Ici, ce n'est pas que la France, c'est Blanquefort et c'est vachement mieux !* »

- oOo -

Madame le Maire remercie Virginie BOS pour sa présentation. Elle considère que le travail partenarial entre la ville et le monde associatif est indispensable. En temps normal, les week-ends à Blanquefort sont bien animés, avec des animations culturelles, des rencontres sportives, des manifestations municipales, des actions solidaires. Depuis la crise, les Blanquefortais sont comme amputés d'une partie d'eux-mêmes. Il est difficile d'anticiper l'avenir, mais la municipalité, l'ABC et l'ESB tentent de traiter toutes les demandes, dans le respect des décrets en vigueur. Il se trouve que les décrets évoluent régulièrement. Pour

exemple, depuis ce jour, un nouveau décret interdit l'activité de danse, la considérant comme une activité sportive. Madame le Maire conclut par cette citation « *Vive la vie !* ».

## **RAPPORTEUR : Sandrine LACAUSSE**

### **Pour information : Rapport d'activité 2019 CCAS**

Sandrine LACAUSSE salue le professionnalisme de l'équipe du CCAS de Blanquefort. Les 41 agents sont investis dans leur mission. En 2019, le CCAS a renforcé son volet ressources humaines autour de trois axes :

- La formation des agents. En 2019, 50 % du budget de formation a bénéficié aux agents de catégorie C ;
- L'accueil des stagiaires. En 2019, le CCAS a accueilli 12 stagiaires ; ce qui a permis de valoriser le secteur du médico-social, dont l'image est parfois négative auprès des jeunes en raison de la difficulté des métiers ;
- La titularisation d'aides à domicile. Ces salariés, d'abord recrutés en CDD, se sont vu proposer un CDI, d'où une stabilisation des équipes. Les personnes bénéficiaires — qui sont souvent isolées — peuvent ainsi créer un lien plus régulier avec l'aide à domicile référent.

Les activités du CCAS s'articulent autour de 6 axes définis par le conseil d'administration :

- Insertion citoyenne. L'écrivain public 2.0 a remplacé l'écrivain public version papier. Ce service a pour but de réduire la fracture numérique en donnant accès à certaines démarches par Internet ;
- Vieillir à Blanquefort. L'année 2019 a été marquée par les travaux préparatoires à la future résidence autonomie, en concertation avec les résidents de la résidence actuelle. Les échanges ont porté sur les aménagements des espaces extérieurs et collectifs ;
- Habiter Blanquefort. En raison de la crise immobilière, il reste difficile de trouver un logement à Blanquefort. Le CCAS a donc poursuivi son action d'accompagnement à l'accès au logement ;
- Promouvoir la santé. En 2019, les demandes d'accompagnement des personnes en situation de handicap ont connu une hausse significative. Cette mission a été menée par un travailleur social spécialisé ;
- Insertion par l'activité économique. En 2019, la boîte Préjugés 400, visant à lutter contre les préjugés liés au chômage, a été distribuée dans les pharmacies. Les demandeurs d'emploi ont été associés à cette action de sensibilisation ;
- Diagnostics ABS (analyse des besoins sociaux) et EPSS (évaluation de la politique sociale des seniors). La mise en place des ateliers ABS a été décalée à 2020-2021. Quant à l'EPSS, des ateliers citoyens ont été organisés autour de trois sujets : la communication, les plus de 80 ans et les aidants.

Les travailleurs sociaux du CCAS accompagnent près de 900 personnes dites « fragiles » : seniors, personnes en situation de handicap, titulaires du RSA. En 2019, le CCAS a enregistré 10 500 accueils, dont 50 % en physique et 50 % par téléphone.

En 2019, le pôle senior a vécu des moments forts de convivialité : galette des Rois, vœux, vide-greniers, barbecues, sorties. Par ailleurs, 128 seniors ont bénéficié de 18 000 heures de service à domicile, soit une hausse de 20 % par rapport à 2018. Le restaurant de Corbeil a accueilli 122 convives (50 % en provenance de la résidence autonomie et 50 % des seniors de la ville), soit une hausse de fréquentation de 5 % par rapport à 2018.

Le budget du CCAS est stabilisé, grâce à des subventions stables accordées par les partenaires. L'objectif est désormais de maîtriser les dépenses RH et bénéficiaires. Il faut savoir que 75 % du budget est consacré aux ressources humaines.

Pour conclure, Sandrine LACAUSSE tient à remercier les anciens administrateurs du CCAS, en particulier sa prédécesseur Brigitte GUYONNEAU. Elle a une douce pensée pour Serge RAYNAUD qui était très impliqué dans les travaux du CCAS.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sandrine LACAUSSE pour sa présentation et ouvre le débat.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN souligne l'implication des travailleurs sociaux, notamment les auxiliaires de vie qui accomplissent un travail extraordinaire auprès des seniors. Ce métier est non seulement sous-payé, mais également sous-consideré et méconnu. Pourtant, les auxiliaires de vie sont indispensables pour maintenir les seniors à domicile et pour améliorer leur qualité de vie. Leur rôle est d'autant plus important en cette période d'isolement due au Covid-19.

## **RAPPORTEUR : Madame le MAIRE**

### **Pour information : Information ville sans plastique**

Madame le Maire informe que Blanquefort souhaite entamer une démarche « ville sans plastique » à partir de 2021. Pour rappel, Blanquefort est engagée depuis plusieurs années dans la démarche « Agenda 21 », dont une des priorités consiste à réduire les déchets. Il faut savoir que plus de 12 millions de tonnes de plastique sont rejetées chaque année dans les océans. Le sixième continent est constitué de microparticules de plastique invisibles à l'œil nu et désastreuses pour l'écosystème local. La « ville sans plastique » est un objectif de long terme que la ville de Blanquefort s'efforcera d'atteindre progressivement, grâce à des actions d'éducation et de sensibilisation. Il ne s'agit pas de supprimer entièrement le plastique, mais d'en limiter au maximum l'usage. La collectivité doit non seulement donner l'exemple, mais également encourager les acteurs blanquefortais (particuliers, entreprises, associations, commerçants) à réduire l'usage du plastique.

Quatre groupes de travail seront mis en place au printemps 2021, sans attendre la fin de la crise sanitaire. En effet, l'urgence sanitaire ne doit pas faire oublier l'importance de traiter l'urgence environnementale. Les groupes de travail réfléchiront aux thématiques suivantes : le commerce, les manifestations associatives, la restauration et le fonctionnement interne de la mairie. Pour rappel, la Ville de Blanquefort a lancé l'appel à projets « toutes et tous

acteurs » dans le cadre de l'Agenda 21. En 2021, un regard particulier sera posé sur les projets en lien avec la réduction du plastique. Des indicateurs seront définis et suivis régulièrement.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Isabelle MAILLÉ insiste sur l'importance pour les services municipaux de montrer l'exemple. Les agents sont déjà très impliqués, avec la constitution de groupes de travail en interne. Les associations commencent à être intégrées à la démarche. Pour leurs manifestations, certaines utilisent désormais les eco-cups, qui permettent de supprimer les gobelets en plastique jetables. Pour rappel, le plastique jetable est néfaste, contrairement au plastique recyclable et nettoyable. Il est regrettable que la pandémie ait contraint les restaurateurs à développer les repas à emporter, d'où l'utilisation accrue de contenants en plastique jetables. Dans les prochains mois, la commune entamera des actions de sensibilisation auprès des commerces, mais également auprès des cantines et des écoliers.

- Sylvie CÉSARD-BRUNET évoque le projet de réduction des déchets alimentaires dans les écoles, qui est porté depuis plusieurs années par la commune. Dans les écoles élémentaires de la ville, l'enfant trie ses déchets à la fin de son repas ; ce qui lui permet d'en évaluer le volume. Les déchets sont jetés au compost, puis récupérés par les détritivores et proposés à la population pour ses plantations. Le projet a été bien accueilli par les agents et par les enfants, qui en ont profité pour sensibiliser leurs parents. En parallèle, le service animation des écoles a lancé le projet « récup'eau ». Il s'agit d'évaluer l'eau non consommée des pichets. Cette eau est gaspillée, car elle est jetée dans l'évier après le repas. Par ailleurs, les animateurs mènent régulièrement des actions « nature » dans le cadre des ALSH ou en APS : étude de la faune, fabrication de nichoirs, confection de potagers. La Ville de Blanquefort s'est engagée depuis plusieurs années dans des démarches de protection de l'environnement. Il est heureux qu'elle poursuive cette dynamique avec le projet de réduction des plastiques.

## **RAPPORTEUR : Madame le MAIRE**

### **Affaire n° 21-001 : Rapport annuel 2019 des représentants de l'assemblée spéciale au Conseil d'Administration de la Fabrique de Bordeaux Métropole.**

Madame le Maire rappelle que la Fab, créée par Bordeaux Métropole en 2012, est un établissement public dont Bordeaux Métropole est actionnaire à 60 %. Tous les membres de Bordeaux Métropole, dont Blanquefort, sont membres de la Fab, d'où l'obligation de délibérer sur le rapport annuel. L'organisme emploie 34 ETP. Il a dégagé un résultat de 44 000 euros en 2019.

Cet organisme a pour vocation d'être :

- Un aménageur de logements. À ce titre, une convention relative au programme « habiter et s'épanouir » a été signée avec Bordeaux Métropole ;

- Un aménageur de zones industrielles créatrices d'emplois. La Fab travaillera prochainement sur des îlots du programme « 50 000 logements », ainsi que sur l'aménagement de concessions en centre-ville.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

### **RAPPORTEUR : Madame le MAIRE**

#### **Affaire n° 21-002 : Approbation du rapport 2020 de la CLECT**

Madame le Maire rappelle que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle de vérifier les transferts financiers consécutifs aux transferts de compétences ou mutualisations initiés par les lois NOTRE et MAPTAM. La CLECT s'est peu réunie en 2020 en raison de la crise sanitaire, des élections et du faible volume de mutualisations. L'unique réunion du 3 décembre 2020 a eu pour objet de calculer les révisions des niveaux de service et de déterminer les attributions de compensation à verser à Bordeaux Métropole, tant en investissement qu'en fonctionnement. En 2021, l'attribution de compensation d'investissement, que la commune de Blanquefort devra verser à Bordeaux Métropole, sera majorée de 14 469 euros. Quant à l'attribution de compensation de fonctionnement, que la commune de Blanquefort percevra de Bordeaux Métropole, sera minorée de 20 267 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

## **RAPPORTEUR : Madame le MAIRE**

### **Affaire n° 21-003 : Avis sur le projet de pacte de gouvernance de Bordeaux Métropole**

Madame le Maire précise que ce projet sera soumis à délibération du conseil métropolitain en mars. Au préalable, chaque commune doit rendre un avis sur ce projet de gouvernance qui est structuré en trois parties :

- Partie 1 : Les principes et le fonctionnement des instances.
- Partie 2 : Le cadre des relations entre la Métropole et les communes membres. Ce volet intègre le pacte financier et fiscal qui permet de calculer l'attribution de compensation et la dotation de solidarité métropolitaine, mais aussi les contrats de co-développement, le fonds d'intérêt communal (FIC) pour les travaux de voirie et la mutualisation. La municipalité actuelle de Blanquefort entend poursuivre la mutualisation à la carte, tout en étant attentifs à certains éléments. Par exemple, il convient de demander la mutualisation de l'informatique avant la mutualisation des services support.
- Partie 3 : Les modalités d'association des citoyens à la gouvernance métropolitaine. Il s'agit de rappeler le cadre du conseil de développement durable de Bordeaux Métropole.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Emmanuelle PLOUGOULM explique que la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement et la proximité prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Le conseil de Métropole a décidé de l'élaboration d'un tel pacte par délibération du 25 septembre 2020. Ce pacte devrait être adopté au prochain conseil métropolitain du 19 mars 2021 après avis de toutes les communes membres.

Un pacte de gouvernance est un acte fondateur en début de mandat, qui permet de donner du souffle à la démocratie locale en définissant collectivement la manière dont les habitants, les communes et les élus seront associés et les instances adaptées. Ce pacte de gouvernance devait assurer en particulier le passage de la gouvernance d'une co-gestion entre maires à une co-gestion de nature politique. Mais l'essence même d'une gouvernance est d'animer un collectif autour d'un projet commun. Un pacte de gouvernance doit être au service d'un projet de territoire qui va lui donner du sens. Pour cette raison, ce pacte devait s'accompagner d'un débat et d'un vote autour du projet de mandature, afin de s'assurer de la cohésion de l'EPCI autour d'un programme porteur des projets d'intérêt métropolitain. C'est d'ailleurs l'engagement pris par Alain ANZIANI lors du conseil métropolitain du 25 septembre. Il a notamment indiqué son souhait que « *ce projet politique que nous avons conclu à quelques-uns soit mis sur la table et puisse être discuté* » dans le cadre du pacte de gouvernance. Or, contre toute attente, ce projet de mandature est absent de ce qui est soumis pour avis ce jour, conduisant à un vide démocratique majeur. Ni les citoyens ni les élus n'auront pu s'exprimer sur le projet de mandature qui définit un cadre de référence pour la mise en œuvre des futures politiques publiques sur les territoires métropolitains. Le

projet de gouvernance qui est présenté ce jour est donc incomplet. Il est réduit à un schéma directeur des réunions et des instances. C'est la raison pour laquelle le groupe d'Emmanuelle PLOUGOULM entend voter contre le projet.

- Luc SIBRAC précise que le pacte de gouvernance a été rédigé par un comité de pilotage mené par Madame TERRAZA, maire de Bruges. Certains élus de l'opposition faisaient partie de ce comité, notamment quatre élus du groupe Métropole Communes. Le groupe de Luc SIBRAC a décidé de voter contre cette délibération pour deux raisons :

- La modification de la fréquence des conseils métropolitains à deux mois, alors que la fréquence est fixée à un mois depuis 1968. Les sujets sont suffisamment nombreux pour maintenir les réunions à un rythme mensuel, surtout qu'il est parfois nécessaire de prendre des décisions urgentes ;
- Le Président ANZIANI a refusé d'inscrire dans le pacte qu'aucune décision ou projet métropolitain ne pourra être imposé à un maire.

- Madame le Maire entend ces divergences de point de vue. La modification la plus visible du pacte est le passage d'une réunion mensuelle à une réunion bimestrielle. En France, il est rare qu'une métropole organise un conseil tous les mois. Pour autant, ces instances parviennent à fonctionner. Madame le Maire n'est pas opposée à l'idée de tester ce nouveau rythme, qui devrait apporter un peu de répit aux services. Certes, les conseils métropolitains dureront plus longtemps, jusqu'à une journée et demie, comme dans les régions ou les départements. Les élus s'adapteront. Concernant le dernier point soulevé par Luc SIBRAC, Madame le Maire ne conçoit pas que le Président ANZIANI puisse imposer une décision métropolitaine à un maire. Même s'il ne l'a pas formalisé dans le pacte, le Président a verbalisé à plusieurs reprises son souhait de construire l'EPCI ensemble.

- Luc SIBRAC ne comprend pas pourquoi le Président ANZIANI refuse que cet élément soit noté dans le pacte.

- Madame le Maire explique que le Président ANZIANI est légaliste. Par définition, un EPCI ne peut imposer une décision à un maire. Ce principe est tellement évident qu'il n'est pas utile de l'indiquer dans le Pacte.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 5 contre (E. Plougoulm, M- François, L. Sibrac, C. Brochard et F. Bonnot) et 1 absente (M-M. Brun).*

## **RAPPORTEUR : Bruno FARÉNIAX**

### **Affaire n° 21-004 : Avenant n°1 au contrat de co-développement 2018-2020**

Bruno FARÉNIAX rappelle que, depuis 2009, Bordeaux Métropole et les communes s'engagent sur une démarche de co-développement qui se traduit par un engagement pluriannuel. La quatrième génération de contrat de co-développement a été adoptée par délibération du conseil municipal du 24 septembre 2018. Elle comprend plusieurs fiches projets d'enjeu communal, intercommunal et métropolitain.

La démarche partenariale de co-construction de la prochaine génération de contrat (2021-2023) aurait dû débuter au mois de mai 2020 pour se dérouler sur une durée d'environ un an. Cependant, le décalage dans le temps du calendrier électoral et la crise sanitaire ont retardé le lancement de cette démarche. Ainsi, le travail préparatoire est en cours pour aboutir à la signature du nouveau contrat en septembre 2021. Afin d'assurer la continuité des projets et actions engagés au titre du contrat de co-développement 2018-2020, il a été décidé de proroger d'une année supplémentaire le contrat 2018-2020, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Les actions présentées dans le cadre de l'avenant relèvent de trois catégories et sont présentées en annexe :

- Les actions engagées et à poursuivre nécessitant des anticipations sur les engagements de la Métropole ;
- Les actions nouvelles, ;
- Les modifications et substitutions « classiques ».

Bruno FARÉLIAUX liste les actions nouvelles :

- Transfert des effluents bruts et traités de la station d'épuration de Cantinolle vers la station de Lille, avec notamment la pose de collecteurs. La durée des travaux est estimée à deux ans à compter d'août 2020, pour un budget de 30 M€ (dont 16 M€ comptabilisés sur l'exercice 2021). Certaines phases de travaux ont nécessité des circulations complexes en alternat. Il est prévu de fermer prochainement l'avenue du 11-Novembre pendant quelques semaines. Les flux seront dirigés vers d'autres voies, tout en veillant à ne pas pénaliser la zone industrielle de Blanquefort ;
- Finalisation de la continuité cyclable sur l'avenue du 11-Novembre, entre la rue de la Rivière et la rue Jean Duvert. Il s'agira de mener à bien les études et de lever les préalables fonciers à la réalisation des extensions. Le budget est estimé à 300 k€ ;
- Participation au plan d'action quinquennal qui vise à renforcer la préservation de la biodiversité, ainsi que sa restauration lorsqu'elle est mise en péril ou dégradée ;
- Participation au projet de plantation de 1 million d'arbres sur le territoire métropolitain dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. La densité de plantation d'arbres sera augmentée dans tous les projets métropolitains, comme dans les projets d'initiative communale. La population et le monde économique seront associés sous diverses formes à ce programme ;
- Maintien du soutien au Bordeaux Métropole à l'évènement Echappée Belle et aux animations autour de la Vacherie, notamment au festival Nature.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de co-développement 2018-2020.

- oOo -

Madame le Maire remercie Bruno FARÉLIAUX pour sa présentation et ouvre le débat.  
Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

## **RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

### **Affaire n° 21-005 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2021**

Karine FAUCONNET estime que l'année 2021 devrait être encore plus impactée que l'année 2020 par la crise actuelle, au regard des fortes incertitudes sur l'évolution de cette crise. Toujours est-il qu'il est hors de question de ne faire que subir la crise.

Avant d'évoquer la situation de Blanquefort, Karine FAUCONNET dresse un état des lieux de la situation de la France. L'économie française a été très durement impactée par la pandémie. Le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020 et la dette publique devrait s'élever à 120 % du PIB. Pour 2021, le gouvernement prévoit une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122 % du PIB.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, l'État a mis en place un ensemble de mesures d'urgence visant à soutenir les ménages, les entreprises et certains secteurs d'activité plus durement touchés par la pandémie. Plusieurs de ces mesures impactent directement les collectivités, par exemple un abondement exceptionnel de la dotation de soutien à l'investissement. Cette mesure permettra de relancer les investissements dès 2021, notamment dans le cadre de la résilience sanitaire, de la transition écologique et de la rénovation du patrimoine bâti et non bâti. Bien entendu, les services municipaux candidateront chaque fois qu'ils seront éligibles à ce fonds.

Karine FAUCONNET évoque également les dispositions de la loi de finances 2021 relatives aux collectivités :

- La dématérialisation de la procédure permettant la perception du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette mesure est très intéressante, car elle permettra aux collectivités de percevoir plus rapidement le FCTVA. La loi de finances 2021 modifiera légèrement la base d'éligibilité à ce fonds ;
- La dotation de fonctionnement, qui représente 18 milliards d'euros pour les communes. Blanquefort ne perçoit plus cette dotation.
- La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale. À titre de compensation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée aux communes à compter de 2021 ;
- La baisse des impôts « de production », qui affectera toutes les strates de la région à la commune. L'État s'est engagé à compenser ces pertes de recettes.

Karine FAUCONNET se demande si ce contexte de crise économique, sanitaire, climatique et sociale ne serait pas l'occasion de porter encore plus haut les valeurs prônées par la commune de Blanquefort. Il faudrait répondre à ces crises par un respect accru pour l'environnement et les concitoyens, par un renforcement de la solidarité et de la protection. La gestion rigoureuse des années passées donne à la commune les moyens de mener ces actions. La situation actuelle lui en donne le devoir.

Il est temps d'arrêter de jouer avec Dame Nature. Les incivilités insupportables doivent cesser. La Ville entend lutter sans relâche contre les dépôts sauvages à Tanais et Arboudeau. Cette mesure a un coût : 200 k€ pour Arboudeau uniquement. Une enveloppe de 50 k€ sera provisionnée pour l'acquisition d'espaces naturels agricoles, afin de les préserver de toute spéculation. Une enveloppe de 20 k€ sera également provisionnée pour des plantations d'arbres. Le label « Ville et Villages fleuris » a déjà octroyé à Blanquefort 4 fleurs, soit le niveau le plus élevé. Blanquefort entend conserver ces 4 fleurs, tout comme elle entend conserver l'appellation « Jardin remarquable » pour Majolan.

La protection de l'environnement passe également par les déplacements doux. En 2021, toutes les écoles seront équipées d'abris vélos. De nouvelles voies vertes seront créées. Il faut également réduire la consommation d'énergie. À cet effet, Blanquefort entend poursuivre son plan LED. Un audit sera mené en vue de réduire la consommation des bâtiments publics. Le programme « une ville sans plastique » sera entamé en 2021.

Tout comme la préservation de l'environnement, l'humain est au cœur des préoccupations de la présente mandature. Avec la crise, les personnes fragiles et isolées le sont encore plus. En dépit des mesures prises par l'État, le chômage devrait atteindre 11 % en 2021. Les jeunes ont désespérément besoin de perspectives. La solidarité fait partie de l'ADN de Blanquefort. Les services publics en sont le vecteur. La Ville, avec son CCAS, apporte une aide à un nombre accru de bénéficiaires, y compris à des personnes qui n'avaient jamais eu besoin d'aide jusque-là. Depuis le début de la crise, la Ville accompagne les seniors en luttant contre l'isolement et en les aidant à se faire vacciner. Les personnes seules sont appelées régulièrement.

La Ville veille également à soutenir ses commerces de proximité en exonérant les baux commerciaux en cas de fermeture et en augmentant la subvention à l'ACAB. Blanquefort entend conserver son faible niveau de tarification. Aucune hausse des impôts locaux n'est programmée en 2021.

S'agissant de la jeunesse, la capacité d'accueil de la petite enfance sera optimisée. Le projet du pôle petite enfance sera poursuivi pour augmenter encore l'offre et la diversité de l'accueil. Les travaux du pôle jeunesse de Fongravey commenceront prochainement. Les aménagements des écoles se poursuivront.

Lorsque la situation reviendra à la normale, il faudra réapprendre à se retrouver en groupe. Il faudra peut-être réapprendre le vivre-ensemble et le sens du collectif. Pour cela, Blanquefort a la chance de pouvoir s'appuyer sur un atout précieux : son tissu associatif. Durant la crise, la Ville a accompagné les associations par l'activation d'un fonds de soutien en 2020. En 2021, la Ville maintiendra le même niveau de financement et tous les projets d'investissement en cours : la piscine communale, les travaux dans les stades. La culture ne sera pas oubliée avec l'école de danse et de musique, la médiathèque, le festival Echappée Belle. La subvention de compensation du service public est maintenue pour le cinéma de proximité, tout comme la subvention au Carré-Colonnes.

La Ville de Blanquefort a décidé de mener une politique résolument volontariste, afin de mener à bien tous les projets annoncés lors de la campagne. Pour traverser la crise, une certaine rigueur est nécessaire.

Pour rappel, Madame le Maire avait annoncé :

- Le maintien des taux d'imposition communaux. Ainsi, Blanquefort reste la commune de plus de 5 000 habitants de Bordeaux Métropole ayant le taux d'imposition le plus faible ;
- Le gel des tarifs municipaux.

En 2021, les recettes des services municipaux accuseront une baisse du fait des fermetures répétées. S'agissant du chapitre 73, il est à noter que les impôts et taxes représentent près de 50 % des recettes de la commune. Karine FAUCONNET se dit inquiète du fait qu'une large part de la fiscalité directe soit transformée en compensation. Certes, la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cependant, il n'est pas certain que la totalité de cette part départementale revienne aux communes. En effet, un coefficient co-actuaire de 0,95 sera appliqué à la part transférée. Par ailleurs, la commune perd à tout jamais la dynamique des bases et la possibilité de fixer librement les taux.

Karine FAUCONNET craint également que les contributions versées ne constituent un jour une variable d'ajustement pour l'État. Les collectivités locales perdent d'année en année leur autonomie financière et fiscale. Elles dépendent de plus en plus des contributions de l'État.

*Evolution des recettes de fonctionnement*

		2017		2018		2019		2020 (p)	
Chapitres		Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%
013	Atténuation de charges	150 272	-24,2	107 470	-28,5	146 782	36,6	103 707	-29,3
70	Produits des services	1 021 469	21,8	967 011	-5,3	977 981	1,1	639 856	-34,6
73	Impôts et taxes	18 135 885	-4,8	18 447 794	1,7	18 946 769	2,7	18 804 255	-0,7
74	Dotations, subventions	2 191 443	-14,6	1 966 834	-10,2	1 698 524	-13,6	1 850 879	9
75	Autres produits de gestion	496 579	-9,2	377 349	-24	384 255	1,8	341 203	-11,2
76	Produits financiers	388	-8,4	365	-5,9	365	-0,04	36	-90,1
77	Produits exceptionnels	625 795	28,4	712 093	13,8	554 492	-22,1	656 625	18,4
<b>TOTAL</b>		<b>22 621 831</b>	<b>-4,5</b>	<b>22 578 916</b>	<b>-0,2</b>	<b>22 709 168</b>	<b>0,6</b>	<b>22 396 561</b>	<b>-1,4</b>

Les recettes de fonctionnement accusent une baisse régulière depuis 2017. Cette baisse s'est accentuée en 2020 à cause de la crise sanitaire. Cependant, elle est en partie neutralisée par le montant élevé des produits exceptionnels.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il est difficile de comparer les budgets 2019, 2020 et 2021. Pour rappel, le budget 2020 a été voté en juillet. La moitié de l'année étant déjà écoulée, le budget contenait des éléments certains comme l'annulation du festival Echappée Belle. Le budget 2021 est basé sur deux hypothèses : la reprise des activités sportives, culturelles et événementielles et des dépenses liées à la pandémie. Des ajustements seront éventuellement réalisés en cours d'année afin de tenir compte de l'évolution de la situation.

*Evolution des dépenses de fonctionnement*

		2017		2018		2019		2020 (p)	
Chapitres		Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%
011	Charges à caractère général	3 297 526	-9,1	3 643 719	10,5	3 695 551	1,4	3 370 122	-8,9
012	Charges de personnel	12 240 751	-5,5	12 521 771	2,3	12 352 875	-1,3	12 502 502	1,2
014	Atténuations de produits	232 812	28,4	180 747	-22,4	165 671	-8,3	168 438	1,7
65	Autres charges de gestion	3 467 924	2,3	3 514 855	1,3	3 459 096	-1,6	3 252 546	-6
66	Charges financières	26 274	-75,5	21 517	-18,1	16 865	-21,6	12 235	-27,5
67	Charges exceptionnelles	30 110	-36,6	49 604	64,7	9 893	-80	52 631	432
<b>TOTAL</b>		<b>19 295 397</b>	<b>-5</b>	<b>19 932 212</b>	<b>3,3</b>	<b>19 699 952</b>	<b>-1,2</b>	<b>19 358 474</b>	<b>-1,7</b>

Depuis plusieurs années, les charges à caractère général font l'objet d'une recherche d'optimisation permanente. Chaque poste est analysé et des économies potentielles sont systématiquement recherchées. En dépit des efforts réalisés par les services municipaux, les dépenses du chapitre 011 devraient augmenter en 2021 du fait notamment de hausses de charges exogènes (électricité, chauffage), mais aussi de l'inscription de près de 100 k€ de dépenses destinées à l'achat de produits de désinfection et de masques et de l'inscription des crédits pour les animations.

Les charges de personnel ont connu une légère hausse en 2020 en raison de la crise sanitaire. En 2021, le chapitre 012 devrait être stabilisé au même niveau que celui du budget primitif 2020, tout en intégrant les recrutements nécessaires aux renforts des équipes des secteurs petite enfance, enfance, restauration et entretien ménager dans le contexte sanitaire actuel. Évidemment, les mesures réglementaires, comme la hausse du SMIC ou l'indemnité de fin de contrat, ont été intégrées. En outre, l'assemblée délibérante a validé le versement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'une participation aux agents adhérents d'un contrat labélisé de complémentaire santé, ainsi que la revalorisation des montants de la participation au contrat collectif prévoyance.

Au 31 décembre 2020, les effectifs étaient de 375 personnes, contre 481 en 2015. La mutualisation des services avec Bordeaux métropole a porté sur 68 agents entre 2016 et 2021. Depuis 2018, les effectifs de la collectivité restent stables. Chaque départ est l'occasion de se questionner sur l'organisation des services, tout en veillant à maintenir la qualité du service rendu et la qualité du dialogue social. Karine FAUCONNET tient à saluer

le professionnalisme et l'engagement des agents qui ont traversé la crise en conservant leur sens du service public.

Pour conclure la présentation du Rapport d'orientations budgétaires, Karine FAUCONNET dresse un état des lieux de l'épargne et du niveau d'endettement de la commune.

	2017	2018	2019	2020 (p)
Produits de fonctionnement courant	21 995 649	21 866 458	22 154 311	21 739 936
-Charges de fonctionnement courant	19 239 013	19 860 481	19 673 194	19 293 609
<b>+EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>2 756 636</b>	<b>2 005 977</b>	<b>2 481 117</b>	<b>2 446 327</b>
<b>+Solde exceptionnel large</b>	<b>229 072</b>	<b>18 180</b>	<b>127 022</b>	<b>- 7 911</b>
Produits exceptionnels larges	259 182	67 784	136 915	44 720
-Charges exceptionnelles larges	30 110	49 604	9 893	52 631
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>2 985 708</b>	<b>2 024 158</b>	<b>2 608 139</b>	<b>2 438 416</b>
-Intérêts	26 274	21 517	16 865	12 235
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 959 434</b>	<b>2 002 641</b>	<b>2 591 274</b>	<b>2 426 181</b>
-Capital	1 800 237	384 337	388 934	393 651
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 159 197</b>	<b>1 618 304</b>	<b>2 202 340</b>	<b>2 032 530</b>

Certes, le niveau d'épargne brute est en baisse depuis 2017, mais il reste à un niveau satisfaisant. La situation est d'autant plus saine que le niveau de la dette est très bas. La durée résiduelle de cette dette est de 1 an et 8 mois, contre 16 ans et 1 mois pour les communes de la même strate. Blanquefort ne sera plus endettée en 2023. La dette représente actuellement 54,23 euros par habitant, contre 853 euros de moyenne nationale.

Le plan prévisionnel d'investissement (PPI) recense les opérations prévues sur le mandat. Il s'agit d'un PPI ambitieux et responsable. Cette ambition est permise grâce à la bonne santé financière de la commune. Les montants indiqués peuvent être amenés à évoluer au fur et à mesure de l'avancement des dossiers, mais aussi des impacts éventuels d'une poursuite de la crise sanitaire.

	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
AP École du Bourg	262 097€	-	-	-	-	262 097€
AP Centre ville	93 724€	-	-	-	-	93 724€
AP Pôle petite enfance	150 000€	1 100 000€	2 900 000€	150 000€	-	4 300 000€
AP Piscine	1 000 000€	5 500 000€	4 000 000€	659 663€	-	11 159 663€
AP Pôle jeunesse	1 200 000€	1 775 000€	183 032€	-	-	3 158 032€
AP Salles d'intérêt communal	80 000€	500 000€	260 399€	-	-	840 399€
AP équipements scolaires	856 300€	-	-	-	-	856 300€
AP Écoles de Caychac	-	-	300 000€	600 000€	4 000 000€	4 900 000€
Entretien patrimoine bâti	570 000€	1 000 000€	1 000 000€	1 000 000€	1 000 000€	4 570 000€
Cadre de vie	890 000€	300 000€	300 000€	300 000€	300 000€	2 090 000€
Travaux mise en accessibilité	534 000€	400 000€	400 000€	400 000€	-	1 734 000€
Matériel / Equipement	500 000€	400 000€	300 000€	300 000€	300 000€	1 800 000€
Acquisitions foncières	1 420 000€	300 000€	200 000€	200 000€	200 000€	2 320 000€
Subventions d'équipement	98 631€	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	258 631€
TOTAL	7 654 752€	11 315 000€	9 883 431€	3 649 663€	5 840 000€	38 342 846€

Deux projets connaîtront un avancement significatif en termes d'études et de programmation :

- La reconstruction des salles d'intérêt communal et du presbytère ;
- La création d'un pôle petite enfance.

Deux grands projets de la mandature seront concernés par un début de travaux :

- La rénovation/extension du château de Fongravey ;
- La construction d'une piscine intercommunale à Fongravey.

L'année 2021 verra la fin de trois opérations gérées sous forme d'autorisations de programmes :

- L'aménagement du centre-ville ;
- La reconstruction de l'école élémentaire du Bourg ;
- Les équipements scolaires et périscolaires. Leur entretien est intégré à compter de 2022 dans la ligne « entretien patrimoine bâti ».

Une étude est inscrite au BP 2021, afin de définir le programme de reconstruction des écoles maternelle et élémentaire de Caychac.

Les 890 k€ de la ligne « cadre de vie » intègre le programme LED en 2021. Il est prévu dans le budget d'investissement une enveloppe « acquisitions foncières » permettant de préempter certains terrains et conserver la main sur l'aménagement de la ville. La somme inscrite en 2021 est élevée du fait du décalage dans le temps de certains projets.

Le montant prévisionnel des dépenses d'équipement sur l'exercice 2021 est estimé à ce stade à 7,6 M€. Ces investissements seront totalement autofinancés sans recours à l'emprunt. Toutes les dépenses seront détaillées lors de la présentation du budget primitif.

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation passionnée et passionnante et ouvre le débat.

- Patrick BLANC évoque les acquisitions foncières. La commune a décidé d'acquérir trois grands domaines : le château Cambon, la maison de Mme MACHER située rue de la République et le bâtiment de Linas qui appartient actuellement à la Région. À date, rien n'est acté quant à la destination de ces biens. La discussion n'a pas encore été entamée. Toujours est-il qu'il est heureux que Madame le Maire ait fixé une enveloppe de 1,4 M€ pour ces acquisitions. En effet, il vaut mieux finaliser un projet en étant propriétaire du foncier plutôt que de devoir négocier avec des promoteurs.

Par ailleurs, Patrick BLANC constate que l'épargne nette de la commune n'a pas diminué malgré la crise et malgré la baisse des recettes. Ce phénomène extraordinaire s'explique par une charge de remboursement d'emprunt quasiment nulle. Il est incroyable de parvenir à une absence d'emprunt en fin de mandature, afin que la mandature suivante puisse travailler sereinement. Patrick BLANC félicite Madame le Maire.

- Philippe GALLES souligne que la commune a choisi de maintenir le même niveau de financement des associations. Au-delà de cette mesure financière, les services organisent des rencontres avec les présidents ou membres du bureau d'association pour essayer de leur apporter des solutions techniques ou matérielles. Pour bien traverser la crise, il faut continuer à avancer ensemble.

- Dominique SAITTA évoque l'engagement de la commune pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets. Une opération importante, engagée à une grosse opération à Arboudeau est, a déjà permis de récupérer près de 700 tonnes de déchets. Cependant, la mairie continue à recevoir régulièrement des réclamations relatives à des dépôts sauvages, notamment dans la forêt de Tanaïs. Il faut bien comprendre que les services peuvent intervenir rapidement quand le délit est commis sur le territoire de la commune. En revanche, l'intervention est beaucoup plus difficile dans les zones privées, car il faut alors demander au propriétaire de procéder au nettoyage, puis le mettre en demeure le cas échéant. Si le propriétaire ne réagit toujours pas, alors la commune peut procéder au nettoyage aux frais du propriétaire. La procédure s'étale sur trois à six mois. Pour information, les trois quarts de la forêt de Tanaïs appartiennent à des privés. Le budget prévoit la limitation de l'accès des véhicules à cette zone, y compris aux propriétés privées. Une phase préalable de négociation et de sensibilisation sera nécessaire.

Dominique SAITTA rappelle que les déchets professionnels doivent être déposés dans l'une des cinq déchèteries professionnelles de Bordeaux Métropole. D'ailleurs, les artisans facturent les particuliers pour ce service. Les particuliers peuvent donc exiger la preuve de la mise en déchèterie des restes de chantier.

- Luc SIBRAC souligne des éléments contradictoires dans le discours de Karine FAUCONNET. D'après le rapport, la crise a été préjudiciable pour les finances de la

commune. Or, les dépenses 2020 ont diminué par rapport à l'année précédente et les recettes 2020 ont augmenté par rapport à celles de 2019. L'année 2020 s'achève avec un excédent budgétaire de 2,4 M€. Il est étonnant de vouloir à tout prix être malade alors qu'on est bien portant.

Par ailleurs, contrairement à ce qu'affirme Patrick BLANC, il n'est pas extraordinaire d'aboutir à un endettement nul puisque la commune a bénéficié de 20 M€ de recettes exceptionnelles. Certes, la situation est satisfaisante, mais elle ne relève pas de l'exploit.

S'agissant des prévisions 2021, il est fort probable que la commune dégage de nouveau un excédent. Luc SIBRAC invite la municipalité à profiter de cette chance et à ne pas vivre dans la peur. Il ne faut pas faire croire que la ville est pauvre, alors qu'elle est riche.

Concernant le plan pluriannuel d'investissement, Luc SIBRAC s'étonne de ne pas voir apparaître certains projets promis par Madame le Maire dans son programme électoral, comme la salle polyvalente de Caychac ou le pôle senior. La somme de 38 M€ pour les investissements n'est pas extraordinaire, puisqu'elle ne correspond pas aux dépenses réelles de la commune. Par exemple, il est indiqué 11 M€ pour la piscine, alors que Blanquefort n'en financera que 4 M€. La commune n'a pas prévu de plan de relance pour soutenir les PME/PMI de la région. Pour information, la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (ASAP) permet aux communes de lancer rapidement des appels à projets jusqu'à 100 k€.

Luc SIBRAC considère que le budget 2021 est timoré, qu'il manque d'ambition et qu'il ne répond pas à l'urgence économique. Un tel budget est irresponsable. La commune pourrait agir davantage dès 2021.

- Emmanuelle PLOUGOULM souligne la difficulté de l'exercice de présentation des orientations budgétaires de la commune au regard de la situation actuelle. Elle remercie les services et les élus qui en ont assuré la préparation. La visibilité budgétaire est extrêmement réduite tant les conséquences de la crise sanitaire impactent les vies individuelles et la vie collective. Presque toutes les activités associatives sont en sommeil, de même que les sorties scolaires. La fréquentation des structures municipales est durement impactée. Les protocoles sanitaires ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. Tous ces éléments invitent à la prudence et à l'humilité dans les commentaires que pourrait inspirer le rapport d'orientations budgétaires.

Emmanuelle PLOUGOULM pourrait rappeler que l'extinction de la dette prévue à compter de 2023 est la conséquence d'un fort excédent investissement. Elle pourrait s'inquiéter des recettes de fonctionnement qui n'augmentent plus et des dépenses qui augmenteront inexorablement du fait des nouveaux équipements programmés. Toutefois, sauf à faire preuve de mauvaise foi, il est difficile de trouver à redire sur les orientations budgétaires proposées ici. L'épargne nette est maintenue, malgré une légère dégradation en 2020. La dette est en voie d'extinction. Le programme d'investissement est ambitieux. La bonne santé financière de Blanquefort est incontestable. Emmanuelle PLOUGOULM évoque tout de même quelques différences d'appréciation sur la politique menée, par exemple en matière d'urbanisme ou de sécurité. Certes, ces mesures touchent de près à la qualité de vie

dans la commune, mais elles n'entachent pas le constat global relatif à la situation budgétaire.

- Sylvain FOUCHER tient à souligner l'ambition de la Ville de Blanquefort de se doter de nouveaux équipements qui favoriseront l'épanouissement individuel et collectif des habitants. Le plan pluriannuel d'investissement prévoit, pour l'exercice 2021, des dépenses d'équipement de l'ordre de 7,6 M€, dont 2,8 M€ consacrés à des équipements essentiels au quotidien des habitants :

- 0,5 M€ pour les travaux d'extension de l'école Curegan ;
- 1 M€ pour la future piscine dont les travaux ont d'ores et déjà démarré ;
- 1,2 M€ pour le pôle jeunesse dont les travaux démarreront fin 2021 ;
- 0,1 M€ pour le pôle petite enfance, dont la maîtrise d'œuvre a été désignée lors du précédent conseil municipal.

Ces futurs équipements intègrent des politiques publiques de proximité en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, pour la réussite éducative, pour la pratique sportive et en soutien des parents. En 2021, Blanquefort poursuivra le développement et l'adaptation d'équipements publics structurants au bénéfice des Blanquefortais, grâce à des orientations budgétaires solidaires et respectueuses de l'environnement.

- Sandrine LACAUSSE, en tant que vice-présidente du CCAS, se dit satisfaite de la volonté de la commune de maintenir sa subvention au CCAS. Elle est consciente que la crise impose des choix. Aussi, le débat d'orientations budgétaires du CCAS, planifié le 24 février, sera l'occasion d'annoncer des actions prioritaires, notamment envers les personnes les plus fragilisées. Le maintien de la subvention permettra au CCAS de mener ces actions plus sereinement. Pour information, le CCAS a distribué 1 380 paniers garnis aux seniors, en compensation du repas annulé pour cause de Covid-19. Le geste a été très apprécié. Sandrine LACAUSSE précise que le projet de résidence autonomie sera porté par le CCAS. C'est la raison pour laquelle il n'apparaît pas dans le budget de la commune.

- Patrick BLANC admet que la vente de la SEMI a permis à la commune de financer bon nombre de projets. Sans cette vente, la commune aurait dû recourir à des emprunts qui auraient grevé l'épargne nette. Cependant, il est regrettable que Luc SIBRAC continue à jouer un rôle d'opposant systématique sans jamais reconnaître les facultés d'épargne de la ville.

- Sylvie CÉSARD-BRUNET évoque le projet enthousiasmant des deux écoles de Caychac. Ce projet s'étalera sur une grande partie du mandat. Il démarrera en 2021 par le choix d'un programmiste. Il est appréciable que la commune se lance dans la rénovation d'une école à chaque nouveau mandat. S'agissant de la salle polyvalente, une étude sera menée pour évaluer la possibilité d'intégrer ce bâtiment dans le projet foncier d'ensemble.

- Luc SIBRAC note que le CCAS est subventionné à 100 % par la mairie. Le pôle senior devrait donc apparaître dans le plan pluriannuel d'investissement de la commune. Par ailleurs, il serait intéressant de savoir si l'investissement de 4,9 M€ prévu pour l'école de Caychac intègre la création d'une salle polyvalente.

- Emmanuelle PLOUGOULM fait remarquer que le débat du jour porte sur les orientations budgétaires et non sur le budget 2021.

- Karine FAUCONNET assure que les propositions budgétaires seront systématiquement étudiées dans le cadre du plan de relance. Cela étant, la commune lance des projets pour répondre à des besoins, et non profiter d'un effet d'aubaine. Karine FAUCONNET répète que la commune est extrêmement bien gérée et qu'elle a les moyens de ses ambitions ; elle n'a jamais dit que la commune était pauvre. Son discours ne se voulait pas alarmiste. Il est vrai que les recettes ont diminué de 1,4 %, mais les dépenses de fonctionnement ont également diminué de 1,7 %. En revanche, Karine FAUCONNET n'est pas en mesure de savoir si la commune dégagera un excédent en 2021. Tout dépendra de la durée de la crise et de la capacité de la commune à engager ses dépenses liées aux festivités ou aux équipements de protection.

- Luc SIBRAC fait remarquer que les charges à caractère général ont diminué de 8,9 %.

- Madame le Maire trouve irresponsable de ne pas admettre la baisse des recettes subie par l'ensemble des collectivités territoriales, dont la commune de Blanquefort, depuis des années. L'État demande aux collectivités territoriales de combler déficit et dette publique auxquels elles concourent pourtant très peu. Le déficit et la dette publique incombent principalement à l'État. La dotation globale de fonctionnement de la Ville de Blanquefort a été réduite à néant. Pourtant, cette dotation était due en rémunération de compétences exercées depuis bien longtemps pour le compte de l'État. C'est la raison pour laquelle Madame le Maire partage la crainte de Karine FAUCONNET quant à la compensation de la taxe d'habitation. Pour rappel, la réforme de la taxe professionnelle a fait l'objet d'une compensation à destination des collectivités territoriales. Au bout de trois ans, la moitié de cette compensation a été transformée en variable d'ajustement. Chaque réforme fiscale — tous gouvernements confondus — a abouti à la transformation de la compensation en variable d'ajustement. Or, l'État demande aux collectivités d'assumer des missions qui ne sont pas officiellement transférées et qui génèrent des dépenses croissantes : éducation, culture, sécurité, solidarité. Certes, la commune de Blanquefort dispose d'une épargne brute de 2 M€, mais cette épargne sera utilisée pour financer des investissements. Les collectivités territoriales ont d'ailleurs l'obligation légale de disposer d'un certain niveau d'épargne. Il serait irresponsable de dépenser l'intégralité de l'épargne et de laisser une situation financière déplorable à la mandature suivante. Madame le Maire rappelle que la commune a déjà dépensé une large partie de la recette de 18 M€ liée à la vente de la SEMI.

Le plan pluriannuel d'investissement liste les dépenses d'investissement basées sur les éléments connus à date. Le projet de résidence autonomie n'apparaît pas, car le projet sera porté par un bailleur. Le bailleur achètera le terrain auprès de Bordeaux Métropole, construira l'établissement puis le louera au CCAS. Le CCAS répercutera le coût de ce loyer sur le tarif payé par les résidents. Les tarifs actuellement appliqués par la RPA Domaine de Corbeil sont les plus bas de Gironde. Certes, la future résidence autonomie sera neuve, avec des logements plus grands et mieux adaptés, mais il n'est pas question d'augmenter drastiquement les tarifs des résidents. La différence sera donc financée par le budget de fonctionnement du CCAS.

S'agissant de l'AP Ecoles de Caychac, le budget de 4,9 M€ s'étale sur les 5 prochaines années. Le programme prévoit la rénovation intégrale des écoles élémentaire et maternelle et la construction d'une salle polyvalente, mais tous les travaux ne seront pas forcément achevés en 2025. Les projets prennent du temps. Il n'est pas question d'inscrire des chiffres pour se faire plaisir. Sur la durée totale du mandat, la commune prévoit de dépenser 45 M€ en investissement. Ce niveau d'investissement est inédit à Blanquefort. Il est évident que la commune empruntera dès qu'elle n'aura plus de liquidités. Pour emprunter, une commune doit prouver qu'elle sera capable de rembourser, d'où l'intérêt de maintenir un bon niveau d'épargne brute. Cette gestion est saine, car elle permet d'investir pour satisfaire les besoins de la population sans pénaliser la mandature suivante.

Madame le Maire rappelle que le vote porte non pas sur le contenu du rapport, mais sur la tenue du débat d'orientations budgétaires.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 3 contre (L. Sibrac, C. Brochard et F. Bonnot) et 1 absente (M-M. Brun).*

## **RAPPORTEUR : Aurore LAMOTHE**

### **Affaire n° 21-006 : Soutien exceptionnel aux exploitants locataires des locaux commerciaux de la ville – exonération partielle des loyers commerciaux**

Aurore LAMOTHE explique que la crise sanitaire actuelle a impacté le commerce de proximité. Plusieurs fermetures administratives de commerces ont été décidées par des mesures gouvernementales. La Ville de Blanquefort souhaite appliquer une exonération de loyers sur la période correspondant au premier confinement (du 15 mars au 1<sup>er</sup> juin 2020) pour les deux commerces dits non essentiels dont elle est propriétaire, à savoir le restaurant la Maison des Jardiniers situé au parc de Majolan et l'enseigne de prêt-à-porter Bla Bla située en centre-ville.

- oOo -

Madame le Maire remercie Aurore LAMOTHE pour sa présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC apprécie ce dégrèvement de loyer pour les commerçants locataires de la commune. Il serait intéressant que Vilogia fasse le même geste vis-à-vis de ses commerces locataires. Madame le Maire pourrait appuyer la demande des commerçants en ce sens. Par ailleurs, Luc SIBRAC demande que l'exonération de la taxe sur la publicité extérieure soit prolongée en 2021.

- Aurore LAMOTHE indique que la mairie n'a pas à interférer entre un bailleur et ses locataires. Cependant, les services ont contacté Vilogia juste après le premier confinement pour s'enquérir des mesures envisagées par le bailleur pour aider les commerces. Il s'avère que Vilogia a proposé à tous ses locataires commerçants un report de loyers. Certains d'entre eux ont accepté.

- Madame le Maire fait remarquer que la commune n'a aucun pouvoir sur Vilogia même si elle lui a vendu la SEMI. Le bailleur agit comme il l'entend vis-à-vis de ses locataires. De nombreux commerçants ont adressé une demande d'aide au loyer auprès de l'État et de Bordeaux Métropole. S'agissant de la TLPE, la pertinence d'une nouvelle exonération en 2021 pourra être rediscutée le moment venu en fonction de l'évolution de la situation.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

### **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

#### **Affaire n° 21-007 : Désignation d'un représentant au Conseil Intérieur du lycée Camille Godard**

Madame le Maire explique qu'il convient de désigner le représentant du conseil municipal au conseil intérieur du lycée Camille Godard du Haillan, récemment transféré au sein de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Bordeaux Gironde (EPLFPA) à Blanquefort. Il est proposé de désigner Pierre LABORDE pour représenter la commune au conseil intérieur du lycée Camille Godard.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

### **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

#### **Affaire n° 21-008 : Désignation du correspondant défense de la ville**

Madame le Maire explique que le conseil municipal doit désigner un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de défense.

La fonction de Correspondant Défense a pour vocation de développer le lien armée-nation, de promouvoir l'esprit de défense et d'associer pleinement les citoyens aux questions de défense. Le Correspondant Défense remplit une mission de sensibilisation et un rôle pédagogique envers les jeunes générations, en particulier sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Il est proposé de désigner Patrick DURAND en tant que correspondant en charge des questions de défense.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 3 abstentions (L. Sibrac, C. Brochard et F. Bonnot) et 1 absente (M-M. Brun).*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 21-009 : Rapport de présentation – Lancement d’une procédure de Délégation de Service Public du Cinéma Les Colonnes**

Jean-Claude MARSAULT rappelle que la gestion du cinéma Les Colonnes est assurée depuis 2017 par la société cinématographique Favard. Le cinéma a été fermé à plusieurs reprises pour travaux, avant d’être frappé par la crise sanitaire en 2020. Malgré cela, le cinéma a su développer une qualité d’accueil et de prestation, confortant ainsi son choix de programmation et de politique dynamique d’animation. Le cinéma travaille en partenariat avec les structures locales : médiathèque, ABC, associations, écoles de musique, établissements scolaires. Près de 5 000 élèves sont accueillis chaque année dans le cadre de projets. Le cinéma Les Colonnes attend avec impatience de pouvoir rouvrir ses portes, pour le bien-vivre ensemble des concitoyens.

La Ville de Blanquefort souhaite confier l’exploitation du cinéma Les Colonnes dont elle est propriétaire à un opérateur qualifié dans le domaine cinématographique. La Commission consultative des services publics locaux a été consultée le 2 décembre 2020 pour avis sur la passation d’une délégation de service public pour l’exploitation du cinéma de Blanquefort. L’assemblée délibérante est donc amenée à se prononcer sur le principe de la délégation de service public de cet équipement culturel.

La politique culturelle de la ville de Blanquefort passe notamment par l’implantation sur son territoire d’équipements culturels structurants pour ses habitants : pôle danse et musique, studios de répétition, médiathèque Assia Djébar, salle de concert du Mascaret, scène nationale Carré-Colonnes, cinéma, etc. La ville de Blanquefort a toujours prêté une attention particulière à l’activité de cinéma art et essai en la dotant des moyens nécessaires à sa promotion et à son développement.

Avec l’ouverture fin 2012 d’un multiplexe proposant 6 salles, le cinéma de Blanquefort a rencontré des difficultés. En dépit d’une politique d’animation volontariste et d’investissements importants de la ville, ce cinéma de proximité a peiné à trouver son équilibre dans le panorama de l’exploitation cinématographique local. Cette situation a amené la Ville, propriétaire du cinéma, à questionner le positionnement de cet équipement et à lancer en 2016 une procédure de délégation de service public ; le contrat d’affermage en cours arrivera à son terme le 31 décembre prochain.

La gestion de la structure est assurée par l’Organisation Cinématographique Favard (OCF) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui bénéficie d’un contrat d’affermage qui arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

La gestion sous forme de délégation de service public par voie d'affermage présente les avantages suivants :

- Le bénéfice de l'expertise professionnelle d'un opérateur dans le domaine cinématographique ;
- Un large transfert des risques et des responsabilités vers le délégataire ;
- Une maîtrise du service par le contrôle du délégataire.

Le délégataire doit remplir certaines obligations :

- Assurer l'exploitation et la maintenance de l'ensemble des matériels et biens délégués ;
- Ouvrir le cinéma tous les jours de la semaine. Le nombre de séances minimales par semaine sera défini dans le projet de cahier des charges ;
- Promouvoir une programmation proposant au moins 50 % de séances composées d'œuvres cinématographiques d'Art et essai ;
- Proposer une tarification adaptée aux différentes catégories d'usagers ;
- Réserver des disponibilités de salle pour la Ville. La Ville se réservera le droit d'accéder aux deux salles de cinéma, pour ses actions ou celles d'associations locales. Le nombre de jours concerné sera défini dans le cahier des charges.

Il est proposé de conclure un contrat d'une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le délégataire devra exploiter le service à ses risques et périls de manière à générer des recettes lui permettant d'assurer l'équilibre financier de l'activité.

La valeur du contrat, soit le chiffre d'affaires annuel hors taxes prévisible sur la durée totale de la concession, est estimée à 1,5 M€ HT.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux ainsi que le Comité Technique ont été consultés. Une procédure de Délégation de Service Public sera mise en œuvre après acceptation du principe de cette délégation par le conseil municipal. Un appel à candidatures sera publié par le biais d'une insertion dans un journal d'annonces légales et dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique concerné. À l'issue de cette procédure, le conseil municipal finalisera le choix du délégataire.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat.

- Claudia BROCHARD signale que le cinéma dispose d'un espace-bar et de la salle Annie Aubert. Claudia BROCHARD demande s'il est possible, dans le cadre de la procédure à venir, d'adresser des propositions quant à l'exploitation de ces deux espaces.

- Madame le Maire explique que la commune ne peut pas procéder par délégation de service public pour gérer un bar. Par ailleurs, le cinéma étant déficitaire, la Ville lui verse une compensation de service public de 50 000 euros par an qui n'a pas vocation à être utilisée pour exploiter un espace de restauration. S'agissant de la salle Annie Aubert, il n'est pas

question de la mettre en DSP. Cette salle communale est utilisée par de nombreuses associations, la médiathèque, le cinéma, même si sa fréquentation est moindre depuis un an à cause du Covid-19.

- Claudia BROCHARD se demande si ces espaces ne pourraient pas être mieux exploités par le délégataire. Il serait intéressant de demander aux candidats à la DSP de présenter des propositions autour de ces espaces.

- Madame le Maire répond que le délégataire du cinéma utilise l'espace-bar et la salle Annie Aubert quand il en a besoin, à l'instar du Carré Colonnes et des associations. Il n'est pas question d'accorder l'utilisation ou la gestion exclusive de ces espaces à un délégataire. La commune demandera aux candidats à la DSP de présenter leur projet en matière de culture cinématographique et de médiation culturelle. Pour que le délégataire puisse mener à bien ces missions de service public, la commune mettra à sa disposition les salles de cinéma et les espaces associatifs, mais elle ne lui demandera jamais d'exercer le métier de gérant de bar. Si besoin, le sujet pourra être ré-évoqué en commission.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

### **RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

#### **Affaire n° 21-010 : Tarification de l'École Municipale de Musique et de Danse – Remise gracieuse exceptionnelle**

Jean-Claude MARSAULT explique que, du fait des restrictions et/ou fermetures intervenues entre septembre et décembre 2020, une grande partie des cours ne s'est pas tenue en présentiel. Si une continuité pédagogique a été mise en œuvre rapidement par le biais du télé-enseignement pour certaines disciplines, la totalité des cours n'a pour autant pas pu être assurée.

Dans ce contexte, et dans l'attente d'une stabilisation de la situation, les enseignements du premier trimestre de l'année scolaire 2020/2021 n'ont pas fait l'objet d'une émission de factures auprès des usagers.

Par ailleurs, nous sommes confrontés à la démission de quelques élèves, notamment des élèves débutants, pour lesquels le télé-enseignement n'est pas adapté. Le règlement intérieur précise que toute année commencée est due dans son intégralité. L'abandon des cours résultant d'une situation exceptionnelle, il est envisagé de pouvoir rembourser les individus concernés.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de modifier ponctuellement et à titre exceptionnel la tarification de l'école municipale de danse et de musique en autorisant la remise gracieuse du montant de la tarification due de septembre à décembre 2020.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 21-011 : Organisation d'un concours de nouvelles littéraires**

Jean-Claude MARSAULT annonce que, dans le cadre de sa programmation culturelle, en lien avec le mois de mars de la connaissance 2021 et la semaine européenne de la réduction des déchets, la médiathèque Assia Djebbar souhaite organiser deux concours de nouvelles :

- Un concours en direction des adultes sur le thème « 100% recyclé »
- Un concours en direction des 11-15 ans sur le thème « un manifeste pour demain »

Ce concours débutera le 27 février 2021 pour se terminer le 31 août 2021. La remise des prix aura lieu le vendredi 26 novembre 2021.

Chaque participant devra produire une nouvelle courte. Un comité de lecture effectuera une présélection des nouvelles qui seront ensuite soumises à l'appréciation de deux jurys composés d'auteurs, traducteurs, universitaires, libraires, bibliothécaires... La librairie La Zone du dehors et la librairie Comptines sont partenaires du projet et un de leurs libraires fera partie du jury.

Ce concours sera doté de 4 prix :

- 1<sup>er</sup> prix adulte : un bon d'achat de livres d'une valeur de 150 euros à la librairie La zone du dehors à Bordeaux
- 2<sup>e</sup> prix adulte : un bon d'achat de livres d'une valeur de 100 euros à la librairie La zone du dehors à Bordeaux
- 1<sup>er</sup> prix jeunesse : un bon d'achat de livres d'une valeur de 150 euros à la librairie Comptines à Bordeaux
- 2<sup>e</sup> prix jeunesse : un bon d'achat de livres d'une valeur de 100 euros à la librairie Comptines à Bordeaux

Pour la remise des prix le vendredi 26 novembre 2021, une soirée lecture des nouvelles primées sera organisée lors de la semaine européenne de la réduction des déchets,

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

**RAPPORTEUR : Sylvain FOUCHER**

**Affaire n° 21-012 : Autorisation d'adhésions à des associations**

Sylvain FOUCHER indique que la ville de Blanquefort souhaite adhérer à deux nouvelles associations :

- Association Les ami.e.s de Far Ouest. La revue Far Ouest a pour ambition de questionner les grands enjeux qui traversent la région Nouvelle-Aquitaine et de développer un travail autour de l'éducation aux médias, de la découverte concrète du métier de journaliste. Adhésion annuelle d'un montant de 300 € ;
- Association 2Venirs. Fondée en 2016, cette association a pour objectif de permettre aux responsables de structures privées et publiques de devenir des acteurs du développement de leur territoire. Elle intervient notamment sur des missions d'aide au pilotage et d'amélioration de la gestion financière et réglementaire des établissements d'accueil du jeune enfant. Adhésion annuelle d'un montant de 25 €.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvain FOUCHER pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

**RAPPORTEUR : Sylvain FOUCHER**

**Affaire n° 21-013 : Convention de partenariat avec l'association Nuage bleu**

Sylvain FOUCHER explique que, malgré le soin apporté par les équipes et la qualité du service rendu, les structures municipales ne peuvent pas accueillir tous les enfants, notamment ceux qui souffrent d'un handicap lourd ou de difficultés importantes d'adaptation et de relations. C'est la raison pour laquelle la ville de Blanquefort a noué, depuis plusieurs années, un partenariat avec la halte-garderie Nuage Bleu.

La participation forfaitaire d'un montant de 1 250 euros est calculée en fonction du nombre d'enfants de moins de 6 ans sur la commune et par le biais d'une participation à l'acte et à un taux horaire réduit à 9,50 euros pour les enfants blanquefortais qui sont accueillis.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à renouveler la convention de partenariat entre la commune et l'association Nuage Bleu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée d'un an.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sylvain FOUCHER pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

**RAPPORTEUR : Sandrine LACAUSSE**

**Affaire n° 21-014 : Convention tripartite relative à la vérification des conditions du regroupement familial**

Sandrine LACAUSSE rappelle que la procédure de regroupement familial permet à un étranger de demander à être rejoint en France par son conjoint et ses enfants. La demande est déposée auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) qui informe le Préfet du Département. Le dossier est ensuite transmis au Maire de la commune où la famille souhaite s'installer pour instruction : vérification des conditions de ressources et du logement avec visite sur place.

À ce jour, l'enquête ressources est réalisée par les travailleurs sociaux du CCAS et l'enquête logement est confiée à l'OFII dont le personnel est spécifiquement formé pour apprécier les qualités du logement devant accueillir la famille.

L'OFII a adressé un projet de convention permettant au Maire de déléguer soit l'enquête logement seule (délégation de niveau 1), soit les enquêtes logement et ressources (délégation de niveau 2) à ses services.

Il vous propose au conseil municipal :

- De déléguer l'enquête logement seule aux services de l'OFII.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention et tous les documents afférents à ce dossier.

- oOo -

Madame le Maire remercie Sandrine LACAUSSE pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

**RAPPORTEUR : Dominique SAIITA**

**Affaire n° 21-015 : Convention pour la collecte sélective de textiles avec Bordeaux Métropole et le Relais Gironde**

Dominique SAITTA indique que la filière textile recommande à chaque commune d'être dotée d'un bac de tri pour 1 500 habitants. Jusqu'à présent, la Ville de Blanquefort disposait de deux bacs, assez mal entretenus et souvent pleins. Elle a donc décidé de prendre contact avec une autre association, le Relais Gironde. Émanation d'Emmaüs, cette association a créé 2 200 emplois en France.

Le Relais Gironde propose d'installer, à titre gracieux, six conteneurs de collecte par apport volontaire de dons sur le domaine public routier métropolitain. Le Relais Gironde s'engage à vider l'ensemble des bacs de collecte de manière hebdomadaire et à intervenir dans les 8 heures ouvrées en cas de débordement des bacs. Il assure la maintenance, le remplacement et le déplacement éventuel des bacs.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite avec Bordeaux Métropole et Le Relais Gironde.

- oOo -

Madame le Maire remercie Dominique SAITTA pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

## **RAPPORTEUR : Bruno FARÉNTIAUX**

### **Affaire n° 21-016 : Convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement énergétique des bâtiments des collectivités de Gironde**

Bruno FARÉNTIAUX explique que la loi ELAN (évolution du logement de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018 a inscrit dans le Code de la construction l'obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires.

Toute collectivité ayant un bâtiment, ou partie de bâtiment ou ensemble de bâtiments d'une même unité foncière supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>, est dans l'obligation de :

- Définir la consommation de référence de ces bâtiments d'ici septembre 2021 ;
- Réaliser un dossier technique et un plan de rénovation énergétique par bâtiment d'ici septembre 2026 ;
- S'engager à réaliser a minima 40 % d'économies d'énergie par rapport à l'année de référence à l'horizon 2030, puis 50 % à l'horizon 2040 et enfin 60 % à l'horizon 2050.

C'est dans ce cadre que le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) a décidé de proposer aux communes adhérentes un dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine bâtiments. La Ville de Blanquefort souhaite adhérer à la formule « ECOBAT » du dispositif. 47 bâtiments communaux sont concernés.

- oOo -

Madame le Maire remercie Bruno FARÉNIAX pour sa présentation et ouvre le débat.  
Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

**RAPPORTEUR : Bruno FARÉNIAX**

**Affaire n° 21-017 : Demande de fonds de concours pour des travaux d'éclairage public**

Bruno FARÉNIAX informe que Bordeaux Métropole a réalisé une opération de requalification de l'avenue du général De Gaulle pour le tronçon compris entre la rue Jean Duvert et la rue de Saint-Ahon. Dans le cadre de cette opération la commune a procédé à une rénovation complète de l'éclairage public, gaines, câbles, socles, candélabres et lanternes.

La commune de Blanquefort sollicite de Bordeaux Métropole, Maître d'Ouvrage de l'opération, l'octroi d'un fonds de concours pour participer financièrement à la réalisation des travaux d'éclairage public. Le montant forfaitaire et non révisable de la demande s'élève à 57 580 euros HT, correspondant à 50 % du coût réel des travaux d'éclairage public.

- oOo -

Madame le Maire remercie Bruno FARÉNIAX pour sa présentation et ouvre le débat.  
Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

**RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ**

**Affaire n° 21-018 : Avenant à la convention de mise à disposition partielle de service descendante entre Bordeaux Métropole et la ville dans le cadre de la démoustication de confort**

Isabelle MAILLÉ informe que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la démoustication de confort est assurée sur le territoire de la commune par le centre démoustication dans le cadre d'une convention de mise à disposition descendante partielle.

La première année, 27 communes de Bordeaux Métropole, dont Blanquefort, bénéficiaient des prestations de ce centre. La commune de Saint-Médard-en-Jalles a souhaité entrer dans ce dispositif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le projet d'avenant à la convention déjà signée vise à prendre acte de l'entrée de cette nouvelle commune dans le dispositif, impliquant une mise à jour de la participation financière des communes.

Madame le Maire remercie Isabelle MAILLÉ pour sa présentation et ouvre le débat.  
Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

### **RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ**

#### **Affaire n° 21-019 : Avis de la commune sur le projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes par la société GAIA**

Isabelle MAILLÉ indique que la mairie a reçu un projet de création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur la commune de Blanquefort, au droit de ses anciennes gravières exploitées entre 1994 et 2013, aux lieux-dits « Marais de Florimond » et les « Padouens Nord ». Ce projet, porté par la société Gaïa, consiste en un remblaiement, par des déchets inertes, des plans d'eau issus de ces anciennes exploitations sur une surface de près de 15 hectares, dans l'objectif :

- De pourvoir au stockage définitif de déchets inertes produits par les chantiers de construction du secteur nord-ouest de Bordeaux Métropole,
- De créer un écosystème de zone humide favorable à la biodiversité.

Ce projet est soumis à enquête publique ; celle-ci s'est déroulée du 28 décembre 2020 au 29 janvier 2021. Par courrier du 2 décembre 2020, les services de l'État invitent le Conseil municipal à formuler un avis sur le projet.

Après analyse du dossier par les services de la ville et la concertation avec les acteurs du territoire, il en ressort les éléments suivants :

- La société Gaïa a informé la ville de ce projet en février 2014. Il s'inscrivait à l'époque dans le calendrier prévisionnel de réhabilitation des anciennes gravières du secteur, prévue à horizon 2022, en parallèle des projets portés sur les sites voisins de GSM et Lafarge. Néanmoins, la durée actuelle de ce projet, prévu sur dix ans à partir de 2021, et le retard pris pour son lancement provoqueront un nouveau dérangement de la zone sur un temps trop long. Le projet ne répond donc plus aux attentes de la ville en termes de calendrier. De plus, la durée du projet étant liée aux gisements de déchets inertes disponibles, il n'est pas exclu que cette durée soit allongée, comme cela a été déjà le cas sur d'autres sites de la commune ces dernières années ;
- Les projets de réhabilitation voisins arrivant à terme, la ville et le Département de la Gironde ont acté la création d'une Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles. Ce secteur a donc pour vocation à très court terme de retrouver son caractère naturel et sa tranquillité ;
- Les études réalisées ne permettent également pas de démontrer la qualité et la pérennité dans le temps des habitats de zone humide qui seront créés ni de confirmer

que ces milieux ne seront pas envahis rapidement par les espèces végétales invasives déjà présentes sur le site.

- La réponse des services de l'État (DREAL) à la société Gaïa sur le dossier de demande d'autorisation, et notamment sur le volet « étude d'impacts », expose d'ailleurs clairement des doutes quant à la plus-value réelle de ce projet pour la biodiversité du secteur.

Sur la base de ces éléments, il est proposé, au conseil municipal d'émettre un avis défavorable au projet de création d'une IDSI de la société Gaïa.

- oOo -

Madame le Maire remercie Isabelle MAILLÉ pour sa présentation et ouvre le débat.

-Madame le Maire rappelle que la Ville de Blanquefort a, depuis la Seconde Guerre mondiale, largement versé son écot en matière de gravières. Lors de l'enquête publique, plusieurs associations ont donné un avis défavorable au projet, à l'instar de Bordeaux Métropole et de plusieurs riverains. Le retard trop important a rendu le projet inefficace.

- Luc SIBRAC estime également que ce projet d'enfouissement des déchets n'est pas souhaitable, pour des raisons environnementales et en raison du trafic généré. Il serait intéressant de savoir si la commune envisage des projets à long terme pour le plan d'eau et les zones gravières, par exemple des activités de pisciculture. Par ailleurs, Luc SIBRAC s'enquiert de l'avancée du dossier relatif aux panneaux photovoltaïques flottants dans la gravière d'Arboudeau.

- Isabelle MAILLÉ explique que l'arrêt des carrières offrira à la commune l'opportunité de devenir propriétaire de nouveaux terrains. En effet, GSM rétrocédera à la Ville de Blanquefort près de 40 hectares. Toute la zone sera alors classée directement en espaces naturels sensibles, sans passer par la ZPENS. Il est prévu de créer un circuit de promenade pour amener les Blanquefortais jusqu'à la Garonne et de garder une partie en réserve écologique, dans laquelle des visites accompagnées pourront être organisées, notamment à destination des scolaires. Quant à la pisciculture, aucune proposition n'a été reçue en ce sens. L'idée serait plutôt de laisser la nature reprendre ses droits, après 40 années d'exploitation de la zone. Pour rappel, une base nautique a été créée à côté de Padouens, en partenariat avec Bordeaux Métropole. S'agissant des panneaux photovoltaïques, il s'avère que la mise en place de ce type de production est assez complexe, avec un impact négatif sur l'avifaune. Les oiseaux confondent parfois les panneaux avec le plan d'eau. Cela étant, un projet de panneaux photovoltaïques sur le site d'Arboudeau Ouest devrait se concrétiser dans le courant de l'année. La commune attend un retour de la DREAL. Il faut savoir que cette zone ne pourra ni être construite ni servir à l'agriculture, d'où l'intérêt d'y installer des panneaux photovoltaïques.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

## **RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

### **Affaire n° 21-020 : Cession d'un terrain à Bordeaux Métropole pour l'aménagement d'un parking public**

Patrick BLANC annonce que la commune a sollicité les services de Bordeaux Métropole pour réaliser l'aménagement d'un parking de 34 places le long de la rue Jean Duvert. Le projet vise à répondre aux besoins de stationnement des nombreux équipements publics existants et à venir dans ce secteur (lycées, CFA, ALSH, Résidence habitat jeune, nouvelle Piscine intercommunale, Pôle Jeunesse au château Fongravey). L'ouvrage public se substituera au parking actuel de Fongravey sur lequel est prévue la construction de la nouvelle piscine. Les travaux ont déjà démarré. Pour l'aménagement et la gestion de ce parking, Bordeaux Métropole souhaite acquérir à titre gracieux une surface d'environ 1 460 m<sup>2</sup>. Cette opération est d'intérêt général. Le parking réalisé sera intégré dans le domaine public de voirie de Bordeaux Métropole.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick BLANC pour sa présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC déplore que l'avis du conseil municipal soit requis après la réalisation de l'opération. Par principe, le groupe d'opposition s'abstiendra. D'ailleurs, l'emplacement de ce parking, dans un angle, ne semble pas opportun en matière de sécurité.

- Patrick BLANC répond que Bordeaux Métropole a jugé l'emplacement peu dangereux. La délibération a pour seul but d'autoriser un géomètre à établir un document d'arpentage pour diviser la parcelle 308 en deux parcelles : une parcelle qui restera propriété de la Ville de Blanquefort et une parcelle qui passera dans le domaine public de Bordeaux Métropole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 3 abstentions (L. Sibrac, C. Brochard et F. Bonnot) et 1 absente (M-M. Brun).*

## **RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

### **Affaire n° 21-021 : Modification du tableau des effectifs**

Pierre LABORDE sollicite l'avis du conseil municipal pour modifier le tableau des effectifs de la ville comme suit :

Création de :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps plein
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>re</sup> classe à temps non complet (13h30/20<sup>e</sup>)
- 1 poste d'assistant d'Enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (7h30/20<sup>e</sup>)
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>re</sup> classe à temps plein

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>e</sup> classe à temps plein

Fermeture, après avis favorable des membres du CT lors de sa dernière séance, d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>re</sup> classe à temps non complet.

- oOo -

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (M-M. Brun).*

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 22h10.

**Pour information** : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.